



LEXIQUE FINANCIER

ECOFI
INVESTISSEMENTS

Table des matières

I - LES ACTEURS FINANCIERS

ACTIONNAIRE	4
AGENCE DE NOTATION	4
AMF	4
BROKER	4
CONSERVATEUR	4
DÉPOSITAIRE D'OPC	4
FONDS DE GARANTIE	4
FRONT OFFICE	4
GÉRANT	4
MIDDLE-OFFICE	4
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE	5
VALORISATEUR (Back-office)	5

II - LES PRINCIPAUX MARCHÉS

MARCHÉ	5
MARCHÉ AU COMPTANT	5
MARCHÉ À TERME	5
MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ	5
MARCHÉ DÉRIVÉ	5
MARCHÉ ÉMERGENT	5
MARCHÉ LIBRE	5
MARCHÉ MONÉTAIRE	5
MONEP	5

III - LES SUPPORTS

ACTIF SOUS-JACENT	6
ACTION	6
BMTN (Bon à moyen terme négociable)	6
BON DE CAPITALISATION	6
BON DU TRÉSOR	6
CATÉGORIE DE PART	6
CDN	6
COMPTE TITRES	6
FCP (Fonds commun de placement)	6
FCPR (Fonds commun de placement à risque)	6
FONDS DE FONDS (ou OPC d'OPC)	6
FONDS DE FUTURES	6
FONDS DE PENSION	6
FONDS PROFILÉS	7
OAT	7
OBLIGATION	7
Obligation à bon de souscription	7
Obligation à bon de souscription d'action (OBSA)	7
Obligation à bon de souscription d'obligation	7
Obligation à taux fixe	7
Obligation à taux révisable	7
Obligation à taux variable	7
Obligation à zéro coupon	7
Obligation convertible	7
Obligation de première catégorie	7
Obligation de deuxième catégorie	7
Obligation indexée	8
Obligation remboursable en actions	8
Obligation synthétique	8
OPC	8
OPC COORDONNÉ	8
OPC DE CAPITALISATION	8
OPC DE DISTRIBUTION	8

OPC MONÉTAIRE	8
OPC MONÉTAIRE DYNAMIQUE	8
OPC OBLIGATAIRE	8
OPTION NÉGOCIABLE	8
PRODUIT GARANTI	8
SICAV	8
TCN (Titre de créance négociable)	9

IV - LES NOTIONS ÉCONOMIQUES

DROIT DE VOTE	9
INDICATEUR AVANCÉ	9
GRANDE CAPITALISATION / LARGE CAP	9
MOYENNE CAPITALISATION / MID CAP	9
PETITE CAPITALISATION / SMALL CAP	9
QUANTITATIVE EASING	9
TAUX DIRECTEURS	9
TENDANCE	9

V - LES NOTIONS FINANCIÈRES

ACTIF NET	9
BENCHMARK (indice de référence)	9
BOURSE	9
CESSION	9
CLASSE D'ACTIFS	9
CODE ISIN	9
COUPON	9
COUPON COURU	9
COUPON DÉTACHÉ	10
COURBE DES TAUX	10
COURS DE BOURSE	10
COURS D'OUVERTURE	10
COURS DE CLÔTURE	10
DATE D'ÉCHÉANCE	10
DATE D'EFFET	10
DATE DE DÉTACHEMENT	10
DATE DE JOUISSANCE	10
DATE DE VALEUR	10
DISTRIBUTION	10
DIVIDENDE	10
ENCOURS	10
GESTION COLLECTIVE	10
INDICATEURS DE TENDANCE	10
INDICE	10
LIGNE	10
LIQUIDITÉ	11
MOINS-VALUE	11
OPC NOURRICIER ET OPC MAÎTRE	11
ORDRE DE BOURSE	11
PART	11
PROSPECTUS	11
PLUS-VALUE	11
PLUS-VALUE LATENTE	11
PORTEFEUILLE	11
RENDEMENT	11
RENTABILITÉ	11
SOUSCRIPTION	11
TAUX D'INTÉRÊT	11
TITRE	11
TRANSACTION	11

VALEUR BOURSIÈRE	11	HANG SENG	16
VALEUR LIQUIDATIVE	12	KABUTO CHO	16
VALEUR MOBILIÈRE	12	NASDAQ	16
VALEUR NOMINALE	12	NIKKEI 225	16
TAUX DE CHANGE	12	T4M	16
TAUX FIXE	12	TAM	16
TAUX LONG	12	TAUX ACTUARIEL	16
TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL	12	TAUX AU JOUR LE JOUR	16
TAUX DE RENDEMENT FACIAL	12	TAUX DE BASE BANCAIRE	16
TAUX VARIABLE	12	TEC 10	16
		TME (Taux moyen des emprunts d'État)	16
		TMO (Taux mensuel obligataire)	16
VI - LES TECHNIQUES DE GESTION	12		
ALLOCATION D'ACTIFS	12		
ANALYSE BOTTOM-UP	12	IX - LES FRAIS	17
ANALYSE FONDAMENTALE	12	DROITS D'ENTRÉE	17
ARBITRAGE	12	DROITS DE GARDE	17
COUVERTURE	12	DROITS DE SORTIE	17
EFFET DE LEVIER	13	FRAIS DE COURTAGE	17
GESTION INDICIELLE	13	FRAIS DE GESTION	17
GESTION QUANTITATIVE	13	FRAIS DES OPÉRATIONS DE BOURSE	17
GRÉ À GRÉ	13		
TITRISATION	13	X - LES RISQUES	17
		ACTIONS	17
VII - LES TERMES TECHNIQUES	13	ARBITRAGE	17
ANALYSTE « BUY SIDE »	13	CHANGE	17
ANALYSTE « SELL SIDE »	13	CRÉDIT	17
ANALYSTE CRÉDIT	13	GESTION DISCRÉTIONNAIRE	17
BÊTA	13	INVESTISSEMENTS EN OBLIGATIONS CONVERTIBLES	17
CAPITALISATION FLOTTANTE	13		
DURATION	13	INVESTISSEMENTS SOLIDAIRES	18
INVESTMENT GRADE	14	LIQUIDITÉ	18
HIGH YIELD	14	MARCHÉ	18
MULTIPLE DE CAPITALISATION	14	PERTE EN CAPITAL	18
PRIME DE RISQUE ACTIONS	14	SIGNATURE	18
POINT DE BASE	14	SUREXPOSITION	18
PUT	14	TAUX	18
RATIO COOK	14		
RATIO D'INFORMATION	14	XI - L'ÉTHIQUE ET LE SOLIDAIRE	19
RATIO DE SHARPE	14	INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE	19
SENSIBILITÉ	14	FONDS SOLIDAIRE	19
SPREAD	14	FONDS ISR	19
STOCK-PICKING	14	FONDS DE PARTAGE	19
TRACKING ERROR	14	ENJEUX ESG	19
VOLATILITÉ	15	PRI (Principes pour l'Investissement Responsable)	19
		NOVETHIC	19
VIII - LES INDICES	15	ENTREPRISE SOLIDAIRE	19
BARCLAYS CAPITAL EURO AGGREGATE 3-5 ANS	15	LABEL FINANSOL	19
CAC 40	15		
DOW JONES	15		
DOW JONES STOXX	15		
DOW JONES EURO STOXX	15		
EONIA	15		
EURIBOR	15		
EURO MTS GLOBAL	15		
EXANE ECI EURO	15		
SBF 120	16		
SBF 250	16		
DAX 30	16		
FTSE 100	16		

I - LES ACTEURS FINANCIERS

ACTIONNAIRE

C'est la personne qui détient des actions. Elle bénéficie d'un droit de vote si elle les détient en direct ou par l'intermédiaire de la société de gestion lorsqu'il est investi en OPC.

AGENCE DE NOTATION

Ces agences donnent des notes aux entreprises et aux États qui correspondent au niveau de risque auquel peut être exposé l'investisseur. Standard & Poor's est la première agence de notation américaine. (cf. risque de signature)

AMF

L'Autorité des Marchés Financiers est une autorité publique qui a pour triple mission de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs, et au bon fonctionnement des marchés. On l'appelle souvent "gendarme de la Bourse".

BROKER

Il s'agit d'un intermédiaire financier, un courtier, à qui sont passés les ordres des gérants. C'est l'équivalent anglo-saxon des sociétés de Bourse. Depuis quelques années, le passage d'ordres électronique est apparu et il existe dorénavant des brokers totalement électroniques.

CONSERVATEUR

Le conservateur garde et administre des titres et d'autres instruments financiers pour le compte de tiers.

DÉPOSITAIRE D'OPC

C'est un intermédiaire financier qui conserve les actifs et contrôle la régularité des décisions de l'OPC. Sa crédibilité et sa réputation sont importantes pour assurer la sécurité des avoirs des investisseurs. Il s'agit généralement d'une société solide, filiale d'un grand groupe bancaire. Le dépositaire ou conservateur a la charge de conserver les actifs confiés à société de gestion. Il doit également s'assurer de la régularité des décisions de celle-ci et de la bonne tenue des comptes.

La séparation entre gestion et conservation offre à l'investisseur une sécurité supplémentaire. L'utilisation d'un dépositaire est une obligation légale pour toutes les sociétés de gestion.

FONDS DE GARANTIE

Il est destiné à dédommager les clients en cas de défaillance des sociétés de Bourse, dans certaines conditions et en particulier dans la limite d'un plafond de 70 000 €.

Son action, en coordination avec celles de la Commission Bancaire, est donc une composante de la sécurité du système bancaire français confortant, en cas de nécessité, la confiance des déposants dans la qualité d'ensemble de ce système.

FRONT OFFICE

Pour exécuter les ordres chez les brokers ou sur les marchés, le gérant passe le plus souvent par les négociateurs (traders). Les Gérants, la table de Négociation et les Analystes constituent le Front Office.

GÉRANT

Il prend les décisions d'investissement qui permettent de gérer au mieux l'argent collecté au sein d'un OPC (Sicav, FCP ou FIA). Chaque gérant, spécialisé par type d'OPC et souvent par zone géographique, a en général plusieurs OPC (plus communément appelés portefeuilles) à gérer. Il décide des ordres à passer pour constituer et faire vivre ses portefeuilles tout en respectant les contraintes réglementaires et particulièrement celles qui sont indiquées dans le prospectus de l'OPC.

Pour cela, le gérant, souvent analyste de formation, s'informe sur les marchés et les titres dans lesquels il investit. Il adapte au jour le jour la composition du portefeuille de l'OPC, en fonction de l'actualité des marchés et de ses convictions.

MIDDLE-OFFICE

Dans la chaîne de traitement d'un ordre, une fois l'ordre exécuté, il devient une opération et c'est le Middle-Office qui se charge de son bon dénouement à savoir le Règlement / Livraison. Il valide ensuite cette opération pour prise en compte par le valorisateur dans la comptabilité du portefeuille associé.

Au quotidien, le Middle-Office effectue également le suivi des positions et le traitement des opérations. Il suit aussi les souscriptions et les rachats de parts. En cela, il suit le passif de l'OPC. Le Middle-Office effectue enfin le rapprochement des positions front et back des portefeuilles ainsi que le rapprochement des opérations vis-à-vis des brokers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE

Ce sont des sociétés qui gèrent les portefeuilles de leurs clients.

La société de gestion est une entreprise qui a pour activité principale la gestion des portefeuilles de ses clients. Elle doit, pour exercer son activité, être agréée par l'autorité de tutelle du pays dans laquelle elle est basée. En France, il s'agit de l'AMF (cf définition). Dans le cas d'une SICAV, le conseil d'administration de la SICAV délègue la gestion de ses actifs à la société de gestion.

VALORISATEUR (Back-office)

Dès qu'une opération a été validée par le Middle Office, elle est transférée au Back Office pour être prise en compte dans la comptabilité du portefeuille. Le Back Office effectue lui aussi un rapprochement des positions des fonds mais cette fois vis-à-vis des Dépositaires.

Le rôle principal du Back Office est de valoriser tous les portefeuilles. Cette valorisation donne pour chaque fonds une « Valeur Liquidative (VL) » qui selon les frais appliqués permet de connaître la VL nette de souscription (montant qu'un client paie s'il achète une part du fonds) et la VL nette de rachat (montant qu'un client touche s'il vend une part du fonds).

II - LES PRINCIPAUX MARCHÉS

MARCHÉ

C'est l'endroit « virtuel » où se rencontrent les investisseurs et les émetteurs. Il y a quelques années, ces derniers se rencontraient au Palais Brongniart, à Paris. Aujourd'hui, avec l'informatisation de la Bourse, la rencontre se fait au travers d'écrans informatiques.

MARCHÉ AU COMPTANT

Les achats et vente de titre donnent lieu à un règlement et une livraison immédiate. Certains titres, les plus importants faisant l'objet d'une cotation à Paris, peuvent faire l'objet par l'intermédiaire financier d'un Service de Règlement Différé (SRD), système qui a remplacé le Règlement Mensuel en septembre 2000 dans le cadre de l'harmonisation des règles des marchés européens.

MARCHÉ À TERME

C'est un marché organisé sur lequel sont négociés des contrats standardisés pour la

livraison future de marchandises ou d'instruments financiers. Il peut s'agir de contrats Futures ou de contrat Forward.

MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

Ce sont des négociations entre deux parties effectuées en dehors d'un cadre réglementaire.

MARCHÉ DÉRIVÉ

Il s'agit d'un synonyme de Marché à terme. Les investisseurs s'y échangent des options ou des contrats sur tout type de support.

MARCHÉ ÉMERGENT

Ce sont les Bourses des pays nouvellement industrialisés ou en cours d'industrialisation. Il s'agit essentiellement de l'Asie, de l'Amérique latine et d'une partie de l'Europe de l'Est.

MARCHÉ LIBRE

C'est un compartiment non réglementé. Les sociétés qui y sont inscrites n'ont pas d'obligations légales vis-à-vis de l'AMF. Les sociétés qui y sont cotées n'ont pas les mêmes devoirs vis-à-vis des investisseurs en termes d'information que celles présentes sur les autres marchés. C'est un marché qui s'adresse aux investisseurs expérimentés.

MARCHÉ MONÉTAIRE

Marché sur lequel les agents économiques négocient entre eux leurs besoins et ressources en capitaux à court et moyen terme.

MONEP

Le Monep est le marché des options. Il offre aux investisseurs la possibilité d'acheter le droit de vendre ou d'acheter un actif sous-jacent à un prix et à une date déterminée.

III - LES SUPPORTS

ACTIF SOUS-JACENT

Le sous-jacent peut être une action, un indice, une devise, un panier d'actions...

Un actif sous-jacent est un produit ou un titre financier sur lequel porte une option, un bon de souscription, un contrat à terme (future) et plus largement un produit dérivé quel qu'il soit

ACTION

Une action est une part de l'entreprise qui confère un droit de propriété à son détenteur. Chaque actionnaire est donc propriétaire, à hauteur du nombre d'actions qu'il possède, d'une partie de l'entreprise. L'action donne droit au versement d'un dividende annuel et confère un droit de vote à son détenteur. L'ensemble des actions compose le capital d'une société anonyme (SA).

BMTN (Bon à moyen terme négociable)

Le bon à moyen terme négociable (BMTN) est un titre de créance négociable (TCN) émis par des entreprises, des banques, des institutions ou des sociétés financières.

D'une durée initiale supérieure à un an, il peut être émis sur le marché monétaire. Il correspond à un crédit interentreprises, c'est-à-dire que les entreprises (généralement les plus grandes) ou les établissements de crédit qui sont en phase de besoin de trésorerie, vont émettre elles-mêmes des BMTN qui vont être achetés par des investisseurs.

BON DE CAPITALISATION

Titre au porteur, caractérisé par une perception différée des intérêts, qui sont directement réinvestis dans le bon, créant ainsi de nouvelles sources de revenus.

BON DU TRÉSOR

C'est une créance négociable émise par le Trésor Public. Les bons du Trésor permettent le financement à court et moyen terme de l'État.

CATÉGORIE DE PART

Un OPC peut être composé de catégories de parts (pour un FCP) ou d'actions (pour une Sicav). Le portefeuille de l'OPC reste unique, mais les catégories de part ont des caractéristiques différentes : montant nominal, mode de distribution des revenus (capitalisation, distribution, possibilité de partage, etc.), taux de chargement.

CDN

Les Certificats de Dépôt Négociables sont des instruments financiers à partir de 150 000 euros d'échéance allant d'une journée à une année émis aussi bien par des établissements de crédit établis en France, des institutions et sociétés financières spécialisées que par toute société commerciale. Les CDN sont cessibles sur le marché secondaire, et offrent en général une grande liquidité.

COMPTE TITRES

C'est un compte ouvert dans une banque, une société de gestion ou une société de Bourse. Comme un compte chèque sur lequel sont inscrites les entrées et les sorties d'argent, le compte titres sert à répertorier les titres (actions, obligations, parts ou actions d'OPC, etc.) détenus en portefeuille. Pour en ouvrir un, il suffit d'en faire la demande à son banquier. L'ouverture est généralement gratuite. Les conditions de fonctionnement du compte seront encadrées notamment par la réglementation issue de la Directive MIFID qui encadrera le niveau de risque des produits que l'investisseur sera susceptible de négocier en fonction de son profil (objectifs, connaissance des marchés, surface financière en particulier)

FCP (Fonds commun de placement)

C'est une forme d'OPC. Il s'agit d'un portefeuille de valeurs mobilières en copropriété, géré par une société de gestion pour le compte des porteurs de parts.

FCPR (Fonds commun de placement à risque)

Ce sont des FCP qui doivent investir au moins 50% de leur portefeuille dans des sociétés non cotées. Ils permettent au souscripteur de bénéficier d'un avantage fiscal.

FONDS DE FONDS (ou OPC d'OPC)

C'est un fonds commun de placement qui n'investit pas directement dans des actions mais dans d'autres fonds. C'est une sélection de Sicav ou de FCP.

FONDS DE FUTURES

C'est un FCP investi sur les marchés à terme.

FONDS DE PENSION

Ce sont des fonds auxquels les salariés cotisent pour préparer leur retraite. Leur adhésion est

facultative, et les sommes déposées sont investies en Bourse

FONDS PROFILÉS

Il s'agit d'une gamme d'OPC composée de fonds ayant des niveaux de risque différents et gradués. On retrouve souvent la classification de base : prudent, équilibré ou dynamique. Ce classement permet d'aider un client à faire son choix en termes de couple rendement/risque lors d'un investissement boursier.

OAT

Les Obligations Assimilables du Trésor sont les obligations émises par l'Etat. Sur les marchés financiers, l'OAT d'une durée de dix ans sert de référence en matière de taux d'intérêt.

OBLIGATION

Une obligation est un prêt consenti à moyen ou long terme à une entreprise ou une institution publique (collectivité ou Etat). En l'échange de ce prêt, le porteur d'une obligation touche une somme versée régulièrement, le coupon, selon des conditions fixées dans le contrat d'émission.

Obligation à bon de souscription

Lors de l'émission d'une obligation, l'émetteur peut décider d'attribuer gratuitement des bons de souscription. Ils sont ensuite cotés séparément.

Obligation à bon de souscription d'action (OBSA)

Les OBSA sont des obligations auxquelles sont attachés des bons de souscription. Ces bons, cotés indépendamment, permettent d'acquérir une action à un prix fixé d'avance.

Obligation à bon de souscription d'obligation

Lors de l'émission, un ou plusieurs bons de souscription donnent le droit (mais non l'obligation) de souscrire ultérieurement à de nouvelles émissions obligataires dans des conditions préalablement déterminées. Le bon et l'obligation sont cotés séparément.

Obligation à taux fixe

C'est une obligation classique dont le taux coupon est fixé au moment de la souscription. En fonction de l'évolution du marché obligataire, le cours de ces obligations s'ajuste. Toutefois, le détenteur de ces obligations

bénéficie d'un rendement et d'un prix de remboursement défini à l'avance.

Obligation à taux révisable

Les obligations à taux révisable servent des intérêts variant d'une échéance à l'autre et sont liés à un indice soit connu en début de période (Euribor, TEC10), soit en fin de période (Eonia).

Obligation à taux variable

A la différence de l'emprunt classique à taux fixe, la rémunération de l'obligation à taux variable évolue en fonction des conditions du marché. Elles sont particulièrement adaptées en période de remontée des taux.

Les références les plus fréquentes pour les échéances longues sont le TME (taux moyen des emprunts d'Etat), le TMO (taux annualisé du marché obligataire) et le TEC (taux de l'échéance constante).

Pour les échéances courtes, ce sont l'Eonia (taux moyen pondéré en euros, équivalent au loyer de l'argent au jour le jour) et l'Euribor (taux interbancaire offert en euros).

Obligation à zéro coupon

Le détenteur de l'obligation ne touche aucun intérêt. Seul le capital est remboursé à échéance.

Obligation convertible

Obligation qui permet à son détenteur de devenir actionnaire de la société émettrice à tout moment, en contrepartie d'une rémunération inférieure à celle de l'obligation classique. Son prix dépendra de l'évolution des taux et de l'évolution du prix de l'action sous-jacente, et ce dans des proportions variables selon le niveau de sensibilité à l'un ou l'autre de ces éléments.

Obligation de première catégorie

Obligation émise par un organisme du secteur public ou semi-public (Etat, collectivités locales...), jouissant par conséquent d'une certaine garantie de remboursement.

Obligation de deuxième catégorie

Obligation émise par une entreprise privée, par opposition à l'obligation de première catégorie qui est émise par un représentant du secteur public.

Obligation indexée

C'est une obligation dont les intérêts ou/et le capital sont partiellement ou complètement indexés sur une valeur de référence afin de préserver le porteur contre l'inflation.

Obligation remboursable en actions

Plutôt que de toucher une somme d'argent lors du remboursement de son prêt, l'obligataire reçoit des actions de la société. Ces obligations sont donc sensibles aux fluctuations des actions.

Obligation synthétique

L'obligation synthétique est une obligation convertible sur-mesure. Elle est constituée d'une partie obligataire couplée à un produit dérivé afin d'en accroître ses performances. L'obligation synthétique fait partie des produits dits structurés.

OPC

Un OPC (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) est un produit d'épargne collectif qui permet d'investir sur les marchés financiers. Portant le nom de Sicav ou FCP en fonction de sa structure juridique, il est agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Son prospectus présente ses caractéristiques, notamment les risques et l'objectif de gestion.

OPC COORDONNÉ

OPC conforme aux normes européennes, ce qui lui permet d'être commercialisé dans tous les pays de l'Union européenne après obtention d'un certificat de conformité délivré par les autorités de chaque pays (COB, IML...).

OPC DE CAPITALISATION

Dans ce type de société, les dividendes et les intérêts ne sont pas reversés aux propriétaires des parts. Tout est réinvesti, ce qui permet à l'actionnaire de ne pas être soumis à l'imposition tant qu'il ne revend pas ses parts.

OPC DE DISTRIBUTION

Un OPC de distribution reverse systématiquement à ses actionnaires / porteurs tous les dividendes et intérêts perçus. C'est la formule inverse des OPC de capitalisation.

OPC MONÉTAIRE

Les encours de ces sociétés sont essentiellement investis en bons du Trésor, certificats de dépôt, billets de trésorerie. Leur

objectif est de réaliser une performance proche à celle d'un placement au taux de l'argent au jour le jour.

OPC MONÉTAIRE DYNAMIQUE

Sicav monétaire dont les statuts autorisent le gérant à gérer sans la contrainte d'avoir une progression régulière de sa valeur liquidative.

OPC OBLIGATAIRE

Elle est investie à hauteur de 60% minimum en obligations. Il existe différents types de Sicav obligataires. Elles varient selon la durée des obligations achetées par la société. Elles sont donc plus ou moins sensibles aux variations des taux d'intérêt.

OPTION NÉGOCIABLE

Une option négociable est un contrat que l'on achète sur un marché réglementé qui garantit la possibilité d'acheter ou de vendre un actif sous-jacent (des actions par exemple) à un prix déterminé à l'avance à une échéance également déterminée. L'intervention sur le marché des options est réservée aux investisseurs expérimentés, d'autant qu'il s'agit d'une classe d'actifs dite « wasting asset », c'est-à-dire qui se déprécie avec le temps.

PRODUIT GARANTI

Produit financier dont le capital est garanti partiellement ou en totalité. L'investisseur est assuré de récupérer le montant total ou partiel de son investissement à l'échéance.

SICAV

Une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) est une société qui a pour objectif de gérer un portefeuille de valeurs mobilières. Le détenteur d'une action achète ainsi un morceau d'un portefeuille. En étant détenteur d'actions de Sicav, vous êtes indirectement actionnaire des entreprises en portefeuilles si la Sicav est investie en actions. La société de gestion peut voter lors des Assemblées. D'autres Sicav sont investies sur les autres classes d'actifs (marchés monétaires, obligations...).

Les actionnaires peuvent acheter ou vendre tous les jours de Bourse des actions de la SICAV, sur la base de la valeur réelle de l'actif qui détermine la valeur de l'action (valeur liquidative).

TCN (Titre de créance négociable)

Titre émis par une banque, une entreprise ou l'État contre le prêt d'argent par un particulier ou une entreprise.

IV - LES NOTIONS ÉCONOMIQUES

DROIT DE VOTE

Tous les actionnaires (sauf exception) ont le droit de voter en assemblée générale. Ils peuvent ainsi donner leur avis sur la gestion de leur société. Certaines sociétés n'autorisent l'entrée à leur assemblée qu'aux actionnaires qui disposent d'un minimum d'actions.

INDICATEUR AVANCÉ

C'est une information censée donner une information sur l'état futur de l'économie.

GRANDE CAPITALISATION / LARGE CAP

Les grandes capitalisations sont des sociétés de grande taille dont la valeur boursière (ou capitalisation) est supérieure à 5 milliards €. On parle également de large cap

MOYENNE CAPITALISATION / MID CAP

Les moyennes capitalisations sont des sociétés dont la valeur boursière est comprise entre 1 milliard € et 5 milliards €. On parle également de Mid cap.

PETITE CAPITALISATION / SMALL CAP

C'est une société de petite taille. Sa capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard €. On parle également de « small cap ».

QUANTITATIVE EASING

Le « quantitative easing » est l'usage de la « planche à billet » par la Banque centrale.

TAUX DIRECTEURS

Ce sont les taux d'intérêt auxquels les Banques centrales prêtent aux banques commerciales. Leur évolution est donc très importante pour l'économie.

TENDANCE

C'est l'orientation d'un marché sur une période de plusieurs semaines.

V - LES NOTIONS FINANCIÈRES

ACTIF NET

Ensemble des actifs d'une société (ou d'un OPC) après déduction de l'intégralité de ses dettes.

BENCHMARK (indice de référence)

C'est une référence qui permet de comparer la performance d'un OPC avec un indice dont la composition est proche.

BOURSE

Marché public organisé qui met en relation les émetteurs de titres (entreprises, administrations, Etat...), actions ou obligations, et les investisseurs (particuliers, institutionnels, entreprises...) qui peuvent acheter ou vendre ces titres.

CESSION

C'est un synonyme de vente.

CLASSE D'ACTIFS

La classe d'actifs indique le type de titres dans lesquels l'OPC va être investi. C'est la classe d'actifs qui déterminera en priorité le niveau de risque de l'OPC (actions, obligations, monétaire...)

CODE ISIN

Le code ISIN (International Securities Identification Numbers) est un identifiant unique, propre à chaque OPC. Ce code permet à votre intermédiaire financier d'identifier aisément l'actif sur lequel vous souhaitez effectuer des transactions.

COUPON

On emploie ce terme pour désigner l'intérêt versé à une obligation. L'actionnaire touche un dividende, et l'investisseur en obligations touche un coupon. Le porteur de parts de distribution d'un OPC perçoit un dividende lorsqu'il s'agit d'une SICAV et un coupon lorsqu'il s'agit d'un FCP.

COUPON COURU

Cette expression est employée pour faire la distinction entre les actions ou les obligations dont le coupon a été détaché et celles auxquelles il est encore attaché. Les obligations "coupon couru" prennent en compte le futur coupon.

COUPON DÉTACHÉ

Ce sont les titres dont le dividende ou le coupon vient d'être détaché.

COURBE DES TAUX

La courbe des taux d'intérêt est la représentation graphique des taux, sur une période et une maturité données. Quand les taux courts sont supérieurs aux taux longs, il y a inversion de la courbe des taux.

COURS DE BOURSE

C'est le prix auquel s'échange un instrument financier sur un marché (bourse). Il résulte de la confrontation des ordres d'achat et des ordres de vente.

COURS D'OUVERTURE

Il correspond au premier prix inscrit par une valeur lors de l'ouverture de la séance. On distingue le cours d'ouverture du cours de clôture, prix définitif de l'action en fin de journée. Ce cours pourra servir à la valorisation des OPC lorsqu'il est prévu de procéder ainsi.

COURS DE CLÔTURE

C'est le dernier prix de l'action à la fermeture du marché. Ce cours pourra servir à la valorisation des OPC lorsqu'il est prévu de procéder ainsi.

DATE D'ÉCHÉANCE

C'est la date au-delà de laquelle une option ou un bon de souscription perd toute valeur. C'est aussi la date à laquelle est remboursé un titre de créance.

DATE D'EFFET

Date d'entrée en vigueur d'un contrat, d'un avenant ou d'une garantie pouvant correspondre à la date du paiement de la première cotisation ou du premier versement.

DATE DE DÉTACHEMENT

C'est le jour où le dividende est versé à l'actionnaire.

DATE DE JOUISSANCE

C'est la date à partir de laquelle une action donne droit au dividende (jouissance au 1er janvier).

DATE DE VALEUR

Date à laquelle prend effet l'inscription au compte d'une opération. C'est également la

date de règlement/livraison sur une transaction.

DISTRIBUTION

Choix opéré par les OPC de distribuer les revenus encaissés de leur portefeuille. *S'oppose à la capitalisation.*

DIVIDENDE

Revenu d'une action représentant la part des bénéfices distribuée à ses actionnaires par une société. Le montant du dividende est proposé par le conseil d'administration aux actionnaires lors de l'assemblée générale.

ENCOURS

C'est le total des sommes gérées par une Sicav ou un FCP.

GESTION COLLECTIVE

Ensemble des gestionnaires d'OPC qui collectent des fonds auprès d'une multitude d'investisseurs particuliers ou entreprises, qui vont être gérés dans quelques fonds (SICAV, fonds communs de placement, fonds d'investissement alternatifs) avec une politique de gestion unifiée.

INDICATEURS DE TENDANCE

Ils sont calculés à l'ouverture et en séance sur la base des cours de clôture de la veille ainsi que sur la base des cours de la dernière liquidation. Ils donnent une tendance de l'évolution des cours du marché parisien.

INDICE

Un indice boursier est un panier de valeurs dont la composition est déterminée par une société externe (Dow Jones, Morgan Stanley, Société de Bourse Française, Euronext...). Il est censé représenter l'évolution générale d'un marché. C'est le baromètre. A Paris, l'indice CAC 40 est composé des 40 valeurs les plus représentatives de la Bourse. Il existe des indices plus larges comme le SBF 120 ou le SBF 250.

LIGNE

Dans un portefeuille, les valeurs sont inscrites sur des lignes distinctes. Si vous détenez quinze actions différentes et 5 obligations, votre portefeuille comptera vingt lignes.

LIQUIDITÉ

C'est la possibilité d'acheter ou de vendre un titre facilement. Plus l'action fait l'objet d'échanges, plus elle est liquide. En revanche, un titre est dit peu liquide est coté de manière épisodique. Pour un investisseur, conserver des liquidités revient à garder de l'argent disponible de côté.

MOINS-VALUE

Lors de la vente de parts ou d'actions, si le prix de vente est inférieur au prix d'achat, l'investisseur réalise une perte appelée moins-value. Pour un porteur d'OPC, la moins-value se calcule de la façon suivante : (prix de souscription + droit d'entrée) - (prix de rachat - droit de sortie, le cas échéant).
(Voir l'inverse : la plus-value)

OPC NOURRICIER ET OPC MAÎTRE

Un fonds nourricier est un fonds qui investit la totalité de son actif dans un autre fonds, appelé fonds maître. Leurs caractéristiques financières sont strictement identiques mais leurs performances peuvent être légèrement différentes du fait des frais de gestion.

ORDRE DE BOURSE

C'est un ordre donné par le client à un intermédiaire financier pour l'achat ou la vente de titres en Bourse.

PART

Une part est l'équivalent d'une action pour les formes de sociétés ou quasi-sociétés autres qu'anonymes.

PROSPECTUS

C'est le document de référence d'un OPC qui détaille ses caractéristiques. Il doit être communiqué à l'investisseur avant toute décision d'investissement.

PLUS-VALUE

Lors d'une cession (vente) de parts ou d'actions, si le prix de vente est supérieur au prix d'achat, l'investisseur réalise une plus-value. Pour les porteurs d'OPC, la plus-value se calcule de la façon suivante : (prix de rachat - droit de sortie, le cas échéant) - (prix de souscription + droit d'entrée). *S'oppose à moins-value mobilière.*

PLUS-VALUE LATENTE

C'est une plus-value potentielle. Un investisseur qui détient des actions qui lui permettraient de réaliser un gain s'il les vendait constate une plus-value latente. Le traitement fiscal, sur la CSG-CRDS en particulier de cette plus-value latente, dépendra de l'enveloppe dans laquelle ces actions sont détenues.

PORTEFEUILLE

C'est l'ensemble des actifs financiers (actions, obligations, monétaire, Sicav, FCP etc) détenus par un investisseur particulier ou institutionnel.

RENDEMENT

C'est la comparaison entre le montant du dividende et le cours de bourse d'une action. On parle de rendement net quand on compare le dividende au cours de l'action, sans tenir compte de l'avoir fiscal. Le rendement global prend en compte l'avoir fiscal. Pour un dividende de 4 euros et une action de 100 euros, le rendement net est de 4%. L'avoir fiscal étant de 2 euros, le dividende global est de 6 euros, soit un rendement global de 6%.

RENTABILITÉ

La rentabilité mesure la capacité d'un capital investi dans différents actifs à procurer des revenus.

SOUSCRIPTION

C'est l'achat d'actions ou d'obligations lors d'une émission.

TAUX D'INTÉRÊT

Rémunération annuelle exprimée en pourcentage.

TITRE

On appelle titre la représentation des actions, parts, obligations et autres titres de créance.

TRANSACTION

Terme utilisé pour parler d'achat ou de vente d'actions. Effectuer une transaction revient à réaliser une opération d'achat ou de vente.

VALEUR BOURSIÈRE

C'est la multiplication du cours de bourse par le nombre d'actions existantes. On l'appelle aussi capitalisation boursière.

VALEUR LIQUIDATIVE

Pour les Sicav et les FCP, cette valeur correspond à la valeur des actifs détenus en portefeuille et rapportés à chaque part. Elle est obtenue en divisant l'actif net d'un OPC par le nombre de parts (FCP) ou d'actions (SICAV) en circulation.

VALEUR MOBILIÈRE

Ce sont tous les titres émis par une entreprise et négociables sur un marché. Il s'agit des actions, des obligations, des titres de créances...

VALEUR NOMINALE

Prix d'une action lors de la constitution de la société. Si le capital est de 250 000 euros, réparti en 1 000 actions, la valeur nominale d'un titre est de 250 euros.

TAUX DE CHANGE

Valeur d'échange d'une monnaie dans une autre.

TAUX FIXE

Taux déterminé dans le contrat d'émission et définitivement fixe. Pour une obligation à taux fixe, c'est la valeur de l'obligation qui s'ajuste en cas de mouvements sur les taux de marché.

TAUX LONG

Ce sont les taux en vigueur pour des emprunts d'une durée supérieure à cinq ans.

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL

Taux théorique qui donne une valeur de l'obligation en tenant compte des futurs coupons et de la prime de remboursement.

TAUX DE RENDEMENT FACIAL

C'est le taux d'intérêt fixé à l'émission qui permet de déterminer le montant du coupon. Pour une obligation de nominal 100 euros, si le coupon est de 5 euros, le taux facial est de 5%.

TAUX VARIABLE

C'est un taux qui est négociable ou qui évolue selon l'évolution d'un sous-jacent ou d'un indice.

VI - LES TECHNIQUES DE GESTION

ALLOCATION D'ACTIFS

Répartition d'un investissement entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire), entre les différents pays, entre les différents secteurs, les différentes devises, etc...

ANALYSE BOTTOM-UP

Analyse financière globale qui consiste à partir du bas de la pyramide (bottom), soit l'analyse micro-économique des sociétés au haut de la pyramide (up), soit l'analyse macro-économique.

ANALYSE FONDAMENTALE

Le but de l'analyse fondamentale est d'évaluer au plus juste la valeur d'une société ou d'un secteur d'activité particulier. L'évaluation d'une société ne passe pas uniquement par l'analyse de son bilan et de son compte de résultat. En plus de cette analyse comptable et financière viendront se greffer d'autres études telles que l'analyse stratégique visant à déterminer par exemple le positionnement de la société étudiée par rapport à ses concurrents ou à son secteur d'activité, sa gouvernance etc. Des notions économiques seront aussi utilisées pour situer l'entreprise au sein de son environnement concurrentiel, pour estimer ses perspectives de croissance en fonction des marchés qu'elle aborde ou des investissements qu'elle réalise.

Ces études mettent en lumière la sur ou sous-valorisation de la société étudiée et permettent au gérant de prendre, avec une connaissance la plus exhaustive possible, ses décisions d'investissement.

Cette analyse peut être complétée par l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises (ESG) pour les OPC socialement responsables (ISR).

ARBITRAGE

Opération consistant à vendre une valeur mobilière, un produit financier, une devise... pour en acheter un(e) autre (dans la perspective d'obtenir un meilleur rendement ou de réaliser des plus-values).

COUVERTURE

Montant requis pour couvrir les risques liés aux positions sur les marchés dérivés (futures, options par exemple). Ce montant est versé par

l'intermédiaire adhérent auprès de la chambre de compensation et par le client donneur d'ordres auprès de son intermédiaire.

EFFET DE LEVIER

C'est la possibilité d'augmenter le rendement d'un placement soit en ayant recours à l'endettement, soit en utilisant un instrument financier qui amplifiera les mouvements de l'actif sous-jacent. Ceci est vrai à la hausse ou à la baisse. Plus l'effet de levier est élevé, plus les variations sont importantes. En théorie, une option dont l'effet de levier est de 4 fois varie de 40% pour une hausse ou une baisse de 10% du support. Pour une entreprise, l'effet de levier correspond à l'accroissement de la rentabilité des fonds propres grâce au financement de ses actifs par un recours à l'endettement.

GESTION INDICIELLE

Forme de gestion qui a pour but de reproduire les performances des indices boursiers. Si l'indice CAC 40 gagne 10%, le gérant de la Sicav ou du FCP doit s'efforcer de réaliser la même performance.

GESTION QUANTITATIVE

C'est une forme de gestion entièrement automatisée. Elle est fondée sur des critères de risque et des objectifs de rentabilité. On distingue la gestion quantitative indicielle qui consiste à répliquer précisément les variations de l'indice et la gestion quantitative active dont le but est de faire mieux que l'indice.

GRÉ À GRÉ

C'est une négociation effectuée en dehors du marché. Les parties prenantes se mettent d'accord sur un prix et réalisent la transaction.

TITRISATION

C'est une technique financière qui consiste à transférer à des investisseurs un portefeuille de créances en émettant des titres représentatifs de cette dette.

VII - LES TERMES TECHNIQUES

ANALYSTE « BUY SIDE »

L'analyste financier buy-side travaille pour une société de gestion ou un investisseur institutionnel. Il établit ses rapports d'analyse à partir de l'étude approfondie des comptes des sociétés à laquelle s'ajoutent les informations données par les analystes « sell-side ». Il conseille le gérant dans sa décision d'investissement en fournissant des recommandations d'achat ou de vente en vue d'améliorer la performance du portefeuille géré.

ANALYSTE « SELL SIDE »

Alors que les analystes buy-side sont employés directement par les gérants, les analystes sell side travaillent en général pour des intermédiaires et vendent le fruit de leur recherche soit sous forme d'abonnement, soit sous forme de commissions.

ANALYSTE CRÉDIT

Il appartient à l'analyste crédit d'apprécier la capacité des entreprises à faire face à leurs échéances et à rembourser leur dette financière. Son analyse financière tient compte des appréciations des agences de notation.

BÊTA

Le bêta permet d'anticiper le comportement d'une action par référence à son marché. Les valeurs créditées d'un bêta supérieur à 1 sont réputées amplifier les mouvements du marché, positivement ou négativement. Un bêta compris entre 0 et 1 correspond à la définition de valeurs défensives. Un bêta négatif caractérise des valeurs évoluant à contre-tendance.

CAPITALISATION FLOTTANTE

La capitalisation flottante ou "flottant" est la part du capital d'une société détenue par le public.

DURATION

C'est une mesure de calcul d'actualisation des coupons. Elle permet de calculer les variations d'une obligation par rapport aux mouvements des taux d'intérêt.

INVESTMENT GRADE

La catégorie « investment grade » ou « investissement » est composée de titres de qualité émis par un émetteur de titres de créances négociables (Bon du Trésor, Certificat de Dépôt,...) ou d'obligations. Il en est ainsi pour les obligations « investment grade » qui sont considérées par les différentes agences de notation comme présentant un faible risque de non-remboursement.

HIGH YIELD

Les obligations high yield (ou à haut rendement) sont émises par des sociétés présentant un niveau d'endettement élevé. Leur notation est inférieure à BBB- en raison d'une probabilité de taux de défaut supérieure à celle des obligations de meilleure qualité (Investment grade). En contrepartie, ces obligations délivrent des coupons fixes élevés.

MULTIPLE DE CAPITALISATION

C'est la traduction française de price earning ratio, ou PER. Il est obtenu en divisant le cours de l'action par le Bénéfice net par action (BNPA). C'est un ratio qui permet de comparer les actions d'un même secteur entre elles.

PRIME DE RISQUE ACTIONS

La prime de risque actions Mesure en pourcentage la rentabilité attendue sur longue période des actions relativement aux taux longs.

POINT DE BASE

Il sert de référence pour établir des cotations sur les marchés à terme. Un point de base correspond à 0,01 % du nominal des contrats négociés.

PUT

Option de vente. L'acheteur d'un put parie sur une baisse du support auquel se rapporte l'option.

RATIO COOK

C'est un ratio qui s'applique aux banques. Il traduit leur solvabilité. C'est le rapport entre leurs fonds propres et le niveau de leurs engagements. Le minimum est fixé à 8%.

RATIO D'INFORMATION

Il s'agit d'un indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Il mesure la sur ou sous-performance du fonds

par rapport à son indice de référence, compte tenu du risque relatif pris par rapport à cet indice. Ainsi, un ratio d'information positif indique une surperformance, tandis qu'un ratio d'information négatif, une sous-performance. Plus le ratio d'information est élevé, plus le fonds est robuste.

RATIO DE SHARPE

Il mesure la capacité du gérant à obtenir une rentabilité supérieure à celle d'un placement sans risque avec le moins de volatilité possible. Ainsi, lorsqu'il est positif, plus le ratio de Sharpe est élevé, plus la prise de risque est rémunérée.

SENSIBILITÉ

Indicateur qui permet de mesurer le pourcentage de variation, à la hausse ou à la baisse, du cours d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPC obligataire, induite par une fluctuation de 1 % des taux d'intérêt du marché.

Exemple : une sensibilité de 4 pour une SICAV obligataire signifie que la valeur liquidative passera de 100 à 104 quand les taux du marché baisseront de 1 point (par exemple de 7 à 6%), et inversement, de 100 à 96 quand les taux monteront de 1 point (par exemple, de 7 à 8%).

SPREAD

Terme anglais qui désigne l'écart entre deux taux d'intérêt ou deux échéances sur les marchés à terme. Par exemple, le "spread OAT/Bund" désigne l'écart de taux entre les emprunts obligataires de la France et de l'Allemagne.

STOCK-PICKING

Technique d'investissement qui consiste à choisir au cas par cas des entreprises en fonction de leurs perspectives de croissance. Cette technique s'oppose aux stratégies sectorielles ou indicielles.

TRACKING ERROR

La « tracking error » est la mesure de risque utilisée en gestion d'actifs dans les portefeuilles indiciels ou se comparant à un indice de référence. Il s'agit du risque relatif qu'ont les performances du portefeuille de s'éloigner de celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est faible, plus le fonds est proche de son indice de référence en terme de

risque. Ainsi une tracking error de 2% signifie que dans plus de 2/3 des cas, la performance du fonds se situera entre -2% et +2% par rapport à l'indice de référence.

Imposer des limites de tracking-error sur un portefeuille est le moyen de garantir pour l'investisseur le respect des contraintes et des objectifs conjointement définis entre l'investisseur et la société de gestion.

VOLATILITÉ

La volatilité représente l'ampleur des variations de cours qu'un OPC peut subir, à la hausse comme à la baisse. Elle mesure le risque de rendement et de prix d'un actif financier, tant en matière de risque absolu (c'est-à-dire un risque de perte ou de gains en capital) que de risque historique (c'est-à-dire basé sur des données passées).

Ainsi, plus la volatilité est faible, plus la performance de l'OPC est régulière. De même, plus la volatilité est élevée, plus l'OPC est considéré comme risqué. Cette mesure permet ainsi d'envisager le comportement d'un OPC dans le temps.

VIII - LES INDICES

BARCLAYS CAPITAL EURO AGGREGATE 3-5 ANS

L'indice Barclays Capital Euro Aggregate 3-5 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de maturités comprises entre 3 et 5 ans dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et Baa3 dans l'échelle Moody's (catégorie investment grade). La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

CAC 40

Indice de référence de la Bourse de Paris, il est composé des 40 plus grandes capitalisations boursières françaises sélectionnées parmi les 100 premières capitalisations boursières du marché à règlement mensuel qui font l'objet des échanges les plus abondants.. Revu trimestriellement par un comité d'experts, l'indice doit être représentatif du marché financier parisien aussi bien en termes de capitalisation flottante qu'en volumes de transactions.

Quand une société n'est plus éligible, elle est remplacée, en principe, par une des valeurs du

CAC Next 20 répondant aux exigences financières de cotation dans le CAC 40.

DOW JONES

L'indice Dow Jones Stoxx est le plus ancien et le plus connu des indices américains. Il se compose des 30 plus grosses capitalisations américaines (Blue Chips) qui sont les 30 principales valeurs de la Bourse de New York.

DOW JONES STOXX

C'est un indice des valeurs européennes de la zone Euro. Il comprend 665 sociétés cotées en Europe des pays de l'Europe occidentale. Le Stoxx 50 représente une sélection de 50 valeurs choisies parmi les 665 composants le Dow Jones Stoxx. Cette sélection s'opère en fonction du pays et du secteur d'activité des sociétés.

DOW JONES EURO STOXX

C'est un indice des valeurs européennes de la zone Euro. Il comprend 325 sociétés cotées en Europe des pays de la zone Euro. Il est représentatif du tissu économique de cette zone.

L'Euro Stoxx 50 retient 50 entreprises parmi les plus grosses capitalisations des indices larges.

EONIA

Taux de référence du marché monétaire de la zone Euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque centrale européenne.

EURIBOR

L'Euribor est, avec l'Eonia, l'un des deux principaux taux de référence du marché monétaire de la zone Euro. L'Euribor 3 mois sert de base au deuxième plus grand marché de taux d'intérêt de la zone Euro (où se traitent des maturités pouvant aller jusqu'à 50 ans), le marché des swaps.

EURO MTS GLOBAL

L'Euro MTS Global est un indice représentatif des emprunts obligataires à taux fixe libellés en euros émis par les Etats membres de la zone Euro ayant une durée résiduelle d'un an minimum.

EXANE ECI EURO

L'indice Exane ECI Euro mesure la performance des obligations convertibles et échangeables en actions, libellées en euros, et dont la place de

cotation principale de l'action sous-jacente se situe dans un pays de la zone Euro.

SBF 120

Cet indice boursier résulte de l'évolution des cours de 120 entreprises cotées sur le marché officiel de la Bourse de Paris.

SBF 250

Le SBF 250, indice le plus large de la cote parisienne, est composé de 250 valeurs les plus représentatives de chaque secteur. Ces 250 valeurs sont celles du SBF 120, auxquelles on adjoint 130 autres entreprises issues de l'ensemble de la cote. L'indice, qui n'est calculé qu'après l'ouverture et la clôture d'une séance, est révisé chaque année et fait l'objet d'ajustements tous les trois mois.

DAX 30

Le DAX 30 est l'indice de référence de la Bourse de Francfort, principale place financière allemande. Il inclut 30 valeurs représentant environ 70% de la capitalisation totale et 80% des transactions sur les actions sur la place de Francfort.

FTSE 100

Le FTSE 100 ou Footsie est l'indice vedette de la bourse de Londres. Créé en 1984, il comprend 100 sociétés représentant 70% du marché.

HANG SENG

C'est l'indice de la Bourse de Hong Kong.

KABUTO CHO

C'est le nom de la Bourse de Tokyo.

NASDAQ

Créé en 1971, le Nasdaq était alors le premier marché électronique d'instruments financiers à ouvrir dans le monde. L'indice NASDAQ est aujourd'hui celui du plus grand marché électronique du globe.

NIKKEI 225

Le Nikkei 225 est le principal indice boursier de la bourse de Tokyo. Il est composé de 225 sociétés.

T4M

Taux de rendement moyen qui sert de référence aux banques pour leurs opérations sur le marché monétaire.

TAM

Le taux annuel monétaire équivaut au rendement que procure un placement réalisé sur le marché monétaire pendant un an.

TAUX ACTUARIEL

Taux théorique qui donne la rentabilité réelle d'un emprunt. Il prend en compte le versement des coupons futurs ainsi que la prime de remboursement.

TAUX AU JOUR LE JOUR

C'est le coût de l'argent prêté à 24 heures entre banques.

TAUX DE BASE BANCAIRE

Taux qui sert de référence à un certain nombre de crédits. Il est composé de taux à court terme et de taux à moyen terme.

TEC 10

C'est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État français à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de 10 ans. Il est publié par Ixis-CIB.

TME (Taux moyen des emprunts d'État)

C'est le taux de rendement sur le marché secondaire des emprunts d'Etat à taux fixe supérieurs à 7 ans.

TMO (Taux mensuel obligataire)

Il est calculé à partir du taux actuariel brut, unitaire et sans frais des émissions obligataires à taux fixe à plus de 7 ans lancées sur le marché domestique français pour un mois donné. Il est publié par Ixis CIB.

IX - LES FRAIS

Les frais varient en fonction de chaque OPC et des Institutions financières.

DROITS D'ENTRÉE

Également dénommés « commission de souscription », ce sont les frais prélevés à l'achat de parts ou d'actions d'OPC. Ils s'ajoutent à la valeur liquidative pour constituer le prix de souscription.

DROITS DE GARDE

Chaque année, la société de bourse ou la banque qui gère votre compte titres vous facture des frais de tenue de compte. Ils rémunèrent cette dernière pour les services qu'elle assure : conservation et opérations sur titres, versement des dividendes sur les compte. Ces frais sont appelés droits de garde, en souvenir de l'époque où les actions étaient gardées dans les coffres des banques.

DROITS DE SORTIE

Également dénommés « commission de rachat », ce sont les frais prélevés à la vente de parts ou d'actions d'OPC. Ils se retranchent de la valeur liquidative pour constituer la valeur de rachat.

FRAIS DE COURTAGE

Rémunération d'un intermédiaire (prestataire de service, courtier...) perçue à l'occasion de transactions effectuées pour le compte de ses clients.

FRAIS DE GESTION

Frais destinés à rémunérer le gestionnaire d'un OPC ou d'un mandat. Ils sont exprimés en pourcentage de l'actif brut.

FRAIS DES OPÉRATIONS DE BOURSE

C'est l'ensemble des frais dont vous devez vous acquitter lorsque vous réalisez une opération en Bourse (courtage plus impôts).

X - LES RISQUES

ACTIONS

Par nature, sur les marchés actions, l'amplitude des performances peut être très importante, à la hausse comme à la baisse. Les pertes comme les gains peuvent de ce fait être significatifs. La durée de placement conseillée est ainsi souvent supérieure à 5 ans pour permettre à la rentabilité le temps de s'inscrire dans la durée.

ARBITRAGE

Les anticipations d'évolution des marchés actions et de taux faites par le gérant peuvent être contraires aux évolutions effectives de ces marchés et entraîner une baisse de la valeur liquidative, même en cas de hausse des bourses.

CHANGE

Risque d'une baisse de la valeur du portefeuille provoquée par la variation des taux de change entre la devise dans laquelle l'OPC valorise ses actifs (en général l'euro) et les monnaies étrangères dans lesquelles sont négociés les investissements.

CRÉDIT

Il comprend le risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contracté à son égard) et le risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée).

GESTION DISCRÉTIONNAIRE

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers et des décisions de gestion prises par le gérant. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités.

INVESTISSEMENTS EN OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Une obligation convertible est un instrument de dette hybride, qui intègre à la fois, un risque lié à la qualité de la signature de l'entreprise émettrice (« crédit »), représentée par la valeur nue de l'obligation (valeur de remboursement en l'absence de conversion en action) et un risque lié à la performance de l'action sous-jacente représentée par la valeur du droit de conversion en action.

Comme tout instrument d'option sur action, la valeur de ce droit fluctue en fonction de la volatilité de l'action sous-jacente et peut conduire à une baisse de valorisation en dépit d'une hausse de cette même action, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

INVESTISSEMENTS SOLIDAIRES

Par nature, les émetteurs solidaires ne sont pas cotés et les instruments financiers qu'ils émettent sont peu liquides. Ces instruments financiers sont émis à des conditions de rémunération usuellement inférieures à celles des entreprises commerciales dans la mesure où, en sus de la traditionnelle analyse financière et de crédit, des critères particuliers d'analyse de nature extra-financière entrent en ligne de compte dans la décision d'investissement (prise en compte du rôle social joué par l'émetteur).

LIQUIDITÉ

Difficulté à vendre rapidement et dans de bonnes conditions les actifs détenus, ce qui peut affecter la valeur du fonds. Le degré d'exposition à ce risque par le souscripteur est significatif dans certains OPC ou dans les investissements non cotés.

MARCHÉ

Avec la mondialisation des marchés, chaque place boursière est sensible aux événements économiques, politiques et monétaires qui se produisent dans le monde.

PERTE EN CAPITAL

Lorsque l'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection, il se peut que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat, notamment lorsque l'investisseur ne respecte pas la durée de placement recommandée.

SIGNATURE

Il correspond au risque de défaillance d'un emprunteur. La qualité de la signature de la personne à qui l'on prête des fonds est essentielle. Elle est déterminée par les agences de notation. Les trois principales sont Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Il existe aussi des entreprises non notées.

Moody's	Standard and Poor's	Commentaire
Aaa	AAA	Le risque est quasi nul, la qualité de la signature est la meilleure possible.
Aa	AA	Quasiment similaire à la meilleure note, l'émetteur noté AA est très fiable.
A	A	Bonne qualité mais le risque peut être présent dans certaines circonstances économiques.
Baa	BBB	Solvabilité moyenne
Ba	BB	A partir de cette note, l'investissement commence à être spéculatif. Le risque de non remboursement est plus important sur le long terme
B	B	La probabilité de remboursement est incertaine. Il subsiste un risque assez fort.
Caa	CCC	Risque très important de non remboursement sur le long terme.
Ca	CC	Très proche de la faillite, emprunt très spéculatif.
C	D	Situation de faillite de l'emprunteur.

SUREXPOSITION

Les stratégies de surexposition du portefeuille au risque de taux menées à travers l'utilisation des produits dérivés peuvent entraîner, pour le porteur, un risque de baisse de la valeur liquidative plus que proportionnel à celui qui résulte directement de la hausse des taux sur les produits de taux en portefeuille.

TAUX

C'est la sensibilité d'un marché ou d'une valeur aux fluctuations des taux d'intérêt.

XI - L'ÉTHIQUE ET LE SOLIDAIRE

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Un investissement est dit "socialement responsable" (ISR) si, au-delà de l'analyse financière, il prend en considération les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG).

En choisissant un fonds ISR, vous contribuez à faire progresser les entreprises dans la prise en compte de leurs enjeux ESG grâce au dialogue. L'analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance conduit à une meilleure maîtrise des risques du portefeuille en élargissant le spectre de l'analyse, tout en étant performant.

FONDS SOLIDAIRE

Un fonds solidaire investit entre 5 % et 10% de son portefeuille en titres de dettes ou de créances d'entreprises solidaires de la zone Euro. Il constitue donc un outil d'accompagnement de ces entreprises dans le développement de leurs activités d'intérêt général et d'utilité sociale. En France, aux termes de la Loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, l'agrément préfectoral d'entreprise solidaire est délivré aux organismes à vocation sociale répondant à des caractéristiques telles que compter des salariés en situation d'exclusion ou avoir des dirigeants élus avec une rémunération plafonnée.

FONDS ISR

On appelle fonds ISR (investissement socialement responsable) un fonds qui, au-delà de l'analyse financière, prend en considération les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG) :

- Environnement : par exemple les émissions de CO2, la gestion des déchets ;
- Social et sociétal : par exemple la gestion des ressources humaines, le respect des droits de l'Homme ;
- Gouvernance, par exemple les relations avec les actionnaires, la rémunération des dirigeants.

FONDS DE PARTAGE

Les fonds de partage permettent aux souscripteurs de donner une partie des revenus au profit d'un organisme de leur choix parmi

les partenaires du fonds. Ce concept répond aux besoins d'investisseurs qui souhaitent apporter leur soutien à une cause – sociale, humanitaire, environnementale... – qui leur tient à cœur. Il permet également de bénéficier de réductions d'impôts, en fonction de la situation individuelle de chacun et de l'état de la réglementation.

ENJEUX ESG

Ce sont :

- l'Environnement (par exemple, les émissions de CO2, la gestion des déchets) ;
- le Social et sociétal (par exemple, les ressources humaines, le respect des droits de l'homme) ;
- et la Gouvernance (par exemple, les relations avec les actionnaires, la rémunération des dirigeants).

PRI (Principes pour l'Investissement Responsable)

Ils ont été édictés par l'ONU. Ils comportent 6 principes sur lesquels les signataires s'engagent en matière d'ESG. Ecofi Investissements est signataire des PRI.

NOVETHIC

C'est un centre de recherche sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) et l'ISR, qui attribue un label ISR aux fonds qui s'appuient sur une analyse ESG complète et disposent d'une information exhaustive.

ENTREPRISE SOLIDAIRE

C'est une entreprise non cotée qui a obtenu l'agrément « d'entreprise solidaire » (agrément préfectoral) sur l'un des critères suivants :

- employer des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle ;
- faire élire les dirigeants par les salariés, adhérents ou sociétaires et respecter certaines règles en matière de rémunération des dirigeants et salariés.

LABEL FINANSOL

Décerné par un comité d'experts indépendants, il vise à donner une garantie de transparence, d'éthique et de solidarité aux produits d'épargne qu'il distingue. 22 produits du Groupe Crédit Coopératif détiennent le label Finansol.